

République Française
Département Cher
CHASSY

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 05/06/2026

Référence
2026_27

Objet de la délibération
ADHESION FONDATION DU PATRIMOINE

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
11	11	11

Date de la convocation
26/05/2026

Date d'affichage
26/05/2026

Vote
A la majorité
Pour : 11
Contre : 0
Abstention : 0

L'an 2026 et le 5 juin à 18 heures, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Mr Madelénat, maire.

PRÉSENTS : M. Madelénat, Mr Cousot, Mr Chenu, Mr Werner, Mr Rigaud, Mme Chenu, Mr Souchet

ABSENTS EXCUSÉS : Mme Braun, Mme Landemaine, Mme Binet, Mme Reynes

POUVOIRS :

- Mme Landemaine à M. Madelénat
- Mme Braun à M. Cousot
- Mme Binet à M. Werner
- Mme Reynes à Mme Chenu

A été nommé(e) secrétaire : Mr Cousot

2026_27 – ADHESION FONDATION DU PATRIMOINE

Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil Municipal que la commune de CHASSY adhère à la Fondation du Patrimoine.

La Fondation du Patrimoine accompagne les collectivités locales dans la préservation et la levée de fonds en vue de la préservation du patrimoine communal.

L'adhésion annuelle est de 100 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide d'accepter que la commune de CHASSY adhère à la Fondation du Patrimoine.

Acte rendu exécutoire après dépôt en PREFECTURE

Le :

Et

Publication ou notification du :

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.
Au registre suivent les signatures

Pour copie conforme :
En mairie, le 05/06/2026

Le Maire

Le secrétaire,